

Image not found or type unknown



Si j'ai acheté un appartement et que le vendeur n'est pas parti

Par **georges18061950**, le **12/08/2023** à **15:33**

BonjourrrrrJe vais faire l'acquisition d'un appartement prochainement.rnrnLa date pour la signature authentique a été fixée en accord avec le vendeur pour le 11 septembre 2023. Tout cela est mentionné sur le compromis de vente qui a été fait par l'agence immobilière. Le vendeur m'a fait comprendre qu'il ne serait peut être pas prêt le jour dit. rnrnDonc ma question est celle-ci:rnrnSi le jour de la signature venu le vendeur n'est pas parti de son appartement qu'il m'a vendu, puis-je exiger une compensation financière?rnrnMerci pour vos réponses